

# Commune de BERGUES 59067

## Plan Local d'Urbanisme

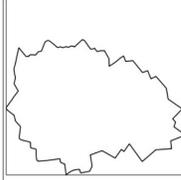


## Servitudes d'Utilité Publique



## PLAN 1/1

Éléments constitutifs  
du Porter à connaissance (P.A.C.)  
Art. R121-4  
du Code de l'urbanisme



**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord**

**D.D.T.M 59**

Type Procédure : Révision

Délibération du : 28/05/2014

Date de mise à jour : 20/01/2016

ref : Commune de BERGUES (59067) - Carte  
Servitudes.agg

Sources : Gestionnaires Servitudes

(c) Cadastre / Pci - Dgfp

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr



### LEGENDE

Limite communale

Batiments

AC1 - Protection des Monuments Historiques

AC2 - Protection des Sites Naturels

T1 - Protection des Lignes Ferroviaires

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



0 250 500 m

Nota:  
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,  
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.